



AMBASSADE DE SUISSE  
AU CONGO

541.1  
521.73  
573.1  
771.28

Titre	NH NY					3/d
Date	6.10.9.10					7
N°	7					

Ref. S.C.H. Congo. M.O.

Kopie für  
Technische Zusammenarbeit  
(2.Kopie) dodis.ch/33853

KINSHASA

KOPOLVILLE, le  
Boite postale 8724  
Tel. 22.85-50.99

27 septembre 1967

- TC/dx

S.C.41. Congo. 1570 am NT  
0. 652 21. Congo S. au DP/61  
Technische Zusammenarbeit

La Division des Affaires politiques  
du Département politique fédéral

ad s.C.41.Congo.K.157.0.

3003 B e r n e

*f. 311 Congo 13*

Proposition de divers accords  
avec le Congo-Kinshasa

Monsieur l'Ambassadeur,

*[Signature]*

17. Okt. 1967

L'Ambassadeur du Congo en Suisse, M. J.B. Alves, à Kinshasa, m'a invité à déjeuner dans l'un des meilleurs restaurants de la ville en compagnie de M. Kalume, Directeur général des Affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères.

Mes interlocuteurs, tout spécialement M. Kalume, ont abordé le problème des différents accords en suspens entre nos deux pays en soulignant les points suivants:

1. L'absence de nouvelles du côté suisse préoccupe M. Kalume car il souhaiterait conclure les divers arrangements qui ont déjà fait l'objet d'examen approfondis et de contre-projets de la part du gouvernement du Congo.
2. Le voeu exprimé du côté suisse de joindre les trois accords (commerce, protection des investissements, coopération et assistance) se heurte ici à des difficultés d'ordre politique. M. Kalume m'expose à ce sujet une assez longue théorie suivant laquelle l'annonce de la signature simultanée de trois accords avec un pays ami risquerait de provoquer un certain étonnement dans les milieux politiques de la capitale et aussi probablement auprès des autres nations avec lesquelles le Congo entretient des rapports étroits. Il vaudrait mieux, dès lors, pour éviter des complications de cet ordre, scinder les arrangements en cause, procédé que la Suisse ne refuserait nullement d'admettre, ajoute l'Ambassadeur Alves.
3. Notre pays jouit ici d'une position exceptionnelle et M. Kalume fait l'éloge de notre travail, notamment de l'oeuvre accomplie à l'hôpital de Kintambo qui bénéficie d'une réputation de premier ordre grâce à la qualité et au dévouement des membres de l'Unité Médicale Suisse.

0.L.



Je réponds à mes interlocuteurs de la manière suivante:

La Suisse dispose d'une longue expérience en matière de relations avec le tiers-monde et si elle propose à ses interlocuteurs de souder les trois accords, c'est dans le but d'harmoniser de façon heureuse l'ensemble des contacts bilatéraux. Un grand nombre de pays appartenant aux continents africain et sud-américain ont accepté avec empressement les propositions de cette nature qui sont d'une manière générale à leur avantage. On a donc un peu de peine à comprendre en Suisse la réticence observée par Kinshasa. Cependant, ai-je précisé, des obstacles ne semblent pas s'élever à la conclusion d'accords séparés. Je renseigne mes interlocuteurs sur les points suivants:

#### Accord de commerce

Aucune divergence profonde ne semblerait surgir entre les deux pays qui pourraient se réunir autour d'une table de conférence en vue d'accorder leurs points de vue.

#### Accord de coopération technique

Le contre-projet congolais se base sur le traité avec la France qui ne tient pas compte de dispositions essentielles relatives à l'assistance technique suisse. En outre, l'application de la clause de la nation la plus favorisée et de la rétroactivité de ce principe aux actions élaborées par des organismes privés suisses au Congo n'est pas clairement mentionnée.

#### Accord de protection et d'encouragement des investissements

La contre-proposition congolaise ne saurait malheureusement être retenue comme base de discussion étant donné que ce texte non seulement élimine quelques dispositions essentielles mais porte encore atteinte à certains principes reconnus du droit des gens. Dans ces conditions, le projet suisse devrait être soumis à un nouvel examen de la part de Kinshasa de manière à ce qu'il puisse servir de fondement aux pourparlers futurs.

#### Accord aérien

On ne comprend guère, du côté suisse, les atermoiements et les demandes dilatoires utilisées jusqu'à maintenant à propos de cet arrangement, pourtant paraphé à Berne en octobre 1965.

En guise de conclusion, j'informe mes interlocuteurs du désir réel de la Suisse d'asseoir ses relations avec le Congo sur des bases harmonieuses en soulignant que l'esprit de confiance mutuelle devrait présider à tout débat. Jusqu'à maintenant, les pourparlers qui ont eu lieu ont été utiles en ce sens qu'ils ont fait découvrir, des deux côtés, des opinions assez semblables, les divergences signalées à propos

de l'accord relatif à la protection et à l'encouragement des investissements pouvant trouver une solution dans le droit des gens qui constitue pour la Suisse le fondement de sa politique. Je relève que la phase diplomatique ayant été explorée, il appartient dorénavant aux techniciens de se saisir de l'ensemble des problèmes.

M. Kalume me fait savoir, à propos de la protection et de l'encouragement des investissements, que le gouvernement congolais se propose d'instituer un code des investissements et qu'il serait très heureux de pouvoir récolter des renseignements utiles dans le projet suisse. Je lui réponds que ce dernier se trouve depuis longtemps dans les dossiers du Ministère et quant au code dont il fait mention, il me paraît insuffisant pour régler le problème le jour, probablement lointain, où ce document sera mis en vigueur. A propos de l'accord aérien, M. Kalume me confie que jusqu'à maintenant le Congo était lié avec SABENA et n'avait pas les mains libres. Avec la résorption du contentieux belgo-congolais, la compagnie AIR CONGO pourrait disposer actuellement d'une liberté plus grande. Il précise néanmoins que son pays manque de moyens techniques et qu'un accord aérien devrait être assorti d'une assistance, celle par exemple de la création et du maintien du service au sol. Je lui demande quelles sont les prestations fournies par PANAM, ALITALIA et UTA, compagnies dont les pays ont signé des traités aériens avec le Congo. Réponse: l'aide énorme fournie par les Etats-Unis dans tous les domaines a favorisé l'octroi des droits à PANAM. Quant à ALITALIA, l'Italie forme sur place des pilotes militaires. Au sujet de la France, une contribution particulière pourrait lui être demandée.

Je reste sous l'impression que les dirigeants congolais, en particulier le Ministère des Affaires étrangères, sont désireux de normaliser nos relations et de signer les différents accords depuis longtemps en suspens. En m'invitant à déjeuner, ce qui est rare de la part des hauts fonctionnaires locaux, mes interlocuteurs voulaient sonder mes réactions étant donné que depuis mon arrivée ici, je n'ai accompli aucun geste dans le sens que le gouvernement aurait probablement souhaité. J'ai en effet estimé que nous avions suffisamment et même excessivement expliqué notre point de vue en intervenant parfois trop souvent auprès des autorités locales. C'est donc à elles qu'il appartient de venir à nous et je pense que l'Ambassadeur Alves, qui m'a informé de son retour en Suisse la semaine prochaine, prendra contact avec vous à propos de ces affaires. En ce qui me concerne, je demeure malgré tout assez sceptique au sujet de la conclusion rapide des arrangements en cause. Je me demande même si ceux-ci sont toujours de grande actualité. Certes, il est désirable de resserrer nos liens avec Kinshasa par le truchement d'accords bilatéraux

- 4 -

mais ceux-ci me semblent avoir perdu pour nous de leur importance à la suite de la libération des échanges intervenue récemment et de notre désengagement progressif en matière de coopération technique de notre lourde contribution à l'Unité Médicale Suisse. Reste enfin l'accord aérien; tout porte à croire que si des pourparlers devaient de nouveau s'engager, l'on solliciterait un large appui financier sous forme directe ou indirecte, que nous ne pourrions guère accepter. Il me plairait dès lors de connaître l'opinion des services fédéraux compétents - Office de l'Air - et de savoir si je ne devrais pas prendre contact avec le gouvernement du Congo-Brazzaville avec lequel nous avons signé à l'époque sans difficultés un accord aérien que plusieurs pays nous envient.

Je vous laisse le soin de distribuer cette communication aux administrations fédérales intéressées, ce dont je vous sais gré.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse

